

REFONTE DES MODALITES D'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES DU CDG17

DELIBERATION DEL-2025-03/n°11

Le jeudi 27 mars 2025 à 10h00, le Conseil d'Administration légalement convoqué le vendredi 14 mars 2025, s'est réuni dans la Salle des Associations de Corme-Ecluse, sur proposition du Président, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Alexandre GRENOT, Maire des Gonds.

COLLECTIVITÉS / ÉTABLISSEMENTS AFFILIÉS			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Alexandre GRENOT, Maire des GONDS Président	Présent	Isabelle BERTIN, Conseillère municipale de COURCON	
Marie-Danielle GIRAUDEAU, Maire de FONTAINES D'OZILLAC 1 ^{ère} Vice-Présidente	Présente	Laurent MORICHON, Maire de TESSON	
Laurent BOUILLÉ, Maire de SONNAC 2 ^{ème} Vice-Président	Présent	Françoise DURAND, Maire-Adjointe de BUSSAC-SUR-CHARENTE	Excusée
Sylvie MARCILLY, Conseillère municipale de FOURAS 3 ^{ème} Vice-Présidente	Présente	Denis ROUYER, Maire de LA GRIPPERIE-SAINT-SYMPHORIEN	
David BAUDON, Maire de LA JARRIE 4 ^{ème} Vice-Président	Présent	Joëlle BOULON, Maire d'ARCES-SUR-GIRONDE	
Ornella TACHE, Maire de PAILLÉ	Présente	Gérard BOUHIER, Maire de TAUGON	
Maud MAINGOT, Maire de SOUBRAN	Excusée – Pouvoir à M. CHATELIER		
Monique RIVIÈRE, Maire de SAINTE-RADEGONDE	Présente	Gilles GAY, Maire d'AIGREFEUILLE D'AUNIS	
Jean-Marie TONNEAU, Maire de BOUGNEAU	Présent	Marie BASCLE, Maire des MATHES	
Renée BONNEAU, Maire de SAINT-LOUP DE SAINTONGE	Présente	François VENDITTOZZI, Maire de VILLEDoux	
Julien MOUCHEBOEUF, Maire de MONTGUYON	Excusé – Pouvoir à M. GRENOT	Anne DRIBAUT, Maire-Adjointe de SAINT-AIGULIN	
Alisson CURTY, Maire de CIRÉ-D'AUNIS	Excusée	Olivier MARTIN, Maire de CORME-ECLUSE	Présent
René ESCLOUPIER, Maire d'AUMAGNE		Suzanne FAVREAU, Maire de SIECQ	
Catherine DESPREZ, Maire de SURGÈRES	Excusée – Pouvoir à Mme MARCILLY	Mikaël MOINET, Maire de NIEUL-LES-SAINTES	
Jean-Michel CHATELIER, Maire de MEURSAC	Présent		
Annick THIBAUT, Maire-Adjointe de JONZAC	Présente	Patrick RAYTON, Maire de LA COUARDE-SUR-MER	
Alain FOUCHER, Maire de GRANDJEAN	Présent	Isabelle TARDY, Maire de CLION-SUR-SEUGNE	
Myriam DEBARGE, Maire-Adjointe de SAINT-JEAN-D'ANGELY		Didier ROBLIN, Maire d'YVES	
Simon VILLARD, Maire de SAINT-FROULT		Catherine LEJEUNE, Maire-Adjointe de SAINT-TROJAN-LES-BAINS	
Marie-Line CHEMINADE, Vice-Présidente de la CDA de Saintes	Excusée – Pouvoir à Mme GIRAUDEAU	Jean-Claude GODINEAU, Président de la CDC Vals de Saintonge	
Jean-Pierre SERVANT, Président de la CDC Aunis Atlantique	Excusé – Pouvoir à M. BAUDON	Corinne ETOURNEAU, Présidente du SIPAR de Burie / Matha / Saint-Hilaire	
Lise MATTIAZZO, Conseillère communautaire de la CDC de Haute-Saintonge	Excusée	Gérard PONS, Président du Syndicat mixte du Port de Commerce de Rochefort / Tonnay-Charente	

COLLECTIVITÉS / ÉTABLISSEMENTS NON AFFILIÉS ADHÉRENTS AU SOCLE COMMUN			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Laurent CHANTOURY, Conseiller municipal de SAINTES		Nadine DAVID, Maire-adjointe de ROYAN	
Marylise FLEURET-PAGNOUX, Conseillère municipale de LA ROCHELLE		Caroline CAMPODARVE-PUENTE, Maire-adjointe de ROCHEFORT	
Isabelle GIREAUD, Administratrice du CCAS de Rochefort	Excusée – Pouvoir à Mme RIVIÈRE	Laurence PADROSA, Administratrice du CCAS de Rochefort	
Denis MOALLIC, Administrateur du CCAS de Royan	Excusé – Pouvoir à Mme THIBAUT	Danièle CARLIER MIZRAHI, Administratrice du CCAS de La Rochelle	
Chantal GUIMBERTEAU, Conseillère départementale	Excusée		
Dominique GUÉGO, Conseiller départemental	Excusé – Pouvoir à M. TONNEAU		

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Mme Marie-Danielle GIRAudeau assurait les fonctions de Secrétaire de séance.

MEMBRES EN EXERCICE :	28
MEMBRES PRESENTS :	13
NOMBRE DE POUVOIRS :	08
NOMBRE DE VOTANTS :	21

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

M. Sylvain POULARD, Payeur départemental
 Mme Nathalie PARLANT, Directrice du CDG17
 Mme Corinne LARRÈRE, Assistante de Direction du CDG17
 M. Adrien DUBOIS, Responsable Pôle Ressources du CDG17

REFONTE DES MODALITES D'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES DU CDG17

DELIBERATION DEL-2025-03/n°11

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Rappelant que les dispositions des articles L131-1 à L131-13 du code général de la fonction publique (CGFP) relatifs à la protection contre les discriminations assurent un certain nombre de droits et garanties aux agents relevant du secteur public ;

Que, de plus, l'article L135-6 du CGFP prévoit et organise l'instauration par chaque employeur public des trois versants de la fonction publique d' « un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés ; que ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements » ;

Qu'enfin, le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 détermine avec précision les composantes du dispositif à mettre en œuvre par les employeurs publics pour répondre à leurs obligations en matière de :

- 1) Procédure de recueil des déclarations des agents s'estimant victimes ou témoins ;
- 2) Procédure d'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins vers des professionnels de l'accompagnement et du soutien ;
- 3) Procédure d'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins vers les autorités compétentes pour assurer protection fonctionnelle et traitement des faits ;

Précisant que pour des raisons pratiques de gestion et pour mieux garantir la confidentialité d'éventuels signalements concernant des agents du CDG17, il est proposé de mettre fin au fonctionnement de la Cellule interne de recueil des actes de signalement mise en place par délibération n°DEL20210611-11 du 11 juin 2021 et de faire appel, au terme d'une procédure de mise en concurrence, à une structure externe afin d'assurer la gestion du traitement des signalements, dans le respect des principes de déontologie et de confidentialité requis ;

Que le dispositif ainsi déployé par le CDG17 aura toujours pour objectif de collecter, écouter, traiter et suivre les signalements de cas de discrimination résultant de comportements individuels ou collectifs dans la collectivité ainsi que des faits de violences sexistes, sexuelles et de harcèlement moral, sexuel et sexiste aux sens définis par la loi ;

Considérant qu'il s'articulera autour d'un nouvel outil sécurisé de recueil et de suivi des signalements (plate-forme internet) et d'un numéro d'appel non surtaxé à plus grande amplitude horaire que l'accueil assuré actuellement par les services du CDG17 ;

DEL-2025-03/n°11

Que le second axe d'intervention portera, en toute impartialité, sur des prestations de conseil, d'accompagnement et de traitement externalisé des situations afin de permettre au Président de disposer d'un outil de suivi des dossiers de l'établissement et de l'ensemble des éléments nécessaires à la prise de décision ;

Que le CST a été consulté sur le projet lors de la séance du 20 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Décide de lancer une consultation en vue de l'externalisation de la gestion du dispositif de signalement,
- Autorise le Président à lancer toutes les démarches correspondantes et de signer tous les documents nécessaires,
- Adopte le nouveau règlement intérieur du dispositif, tel que présenté.

Rapport n°11

Délibéré le 27 mars 2025

Fait à La Rochelle, le 27 mars 2025.

Le Président

Alexandre GRENOT

